

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 11 MARS 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie-Claire	PELHATRE Michel
PICOUAYS Jacqueline	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	GODET Pascal	LUCAS Dominique
RAULT Annie	YVART Didier	KERJEAN Nathalie
LEMONNIER Rosanna	CAYET Laurette	FOURE Jean-Luc
MAILLARD Rémi	BERNAY Marie-Hélène	MENARD Vanessa
GUILLEMOT Jean-Claude	AMBROISE Fabienne	PLAYE Sarah

Absents Excusés : Monsieur GUEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal, Monsieur LE PROVOST Guy pouvoir à Madame RAULT Annie

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude

Membres en exercice : 23

Membres présents : 21

Membres votants : 23

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2021

FINANCES

Compte administratif 2020

Le conseil municipal vote le compte administratif

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses : **1 131 093.82 €**

Recettes : 1 726 553.94€ (excédent de fonctionnement de 595 460.12 €) + 166 757.54 € (excédent antérieur reporté 002) = **1 893.311.48 €**

Excédent de fonctionnement : **762 217.66 €**

➤ Section d'investissement :

Dépenses : **581 327.88 €**

Recettes : 788 917.89 € (excédent d'investissement de 207 590.01 €) + 29 001.77 (excédent antérieur reporté article 002) = **817 919.66€**

Excédent d'investissement : **236 591.78 €**

Compte de gestion du trésorier

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier qui est identique au compte administratif 2020 de la commune

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 :

- Investissement compte 1068 : 529 612.54 €
- Fonctionnement compte 002 : 232 605.12 €.

Vote des taux d'imposition locaux

Le conseil municipal vote les taux d'imposition

- Taxe foncière (bâti) : 34,53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 66.56 %

Critères de définition d'association Trélivannaise et critères d'attribution des subventions

Le conseil municipal approuve les critères de définition d'association Trélivannaise et critères d'attribution des subventions :

❖ **Critères pour être reconnue association communale :**

1. Siège social dans la commune
2. Doit comporter un minimum de 8 adhérents
3. Nature de l'activité : elle doit pouvoir être partagée par le plus grand nombre.

Privilèges des associations

Utiliser les moyens de communication de la municipalité

Mise à disposition de locaux pour la pratique de l'activité.

❖ **Attribution de subvention :**

1. La demande de subvention est obligatoire
2. Remplir trois critères parmi les 6 demandés :
 1. Siège social dans la commune
 2. Majorité des membres du bureau de Trélivan
 3. Minimum d'adhérents de Trélivan (≈ 30 %)
 4. Véhiculer l'image de Trélivan
 5. 1 animation communale annuelle.
6. Un compte rendu des activités réalisées dans l'année avec publication dans le bulletin municipal

Attribution des subventions aux associations 2021

Subventions	2020	Elèves	Vote du CONSEIL MUNICIPAL Euros
	EUROS		
Associations Trélivan	13419		13461
Association Sportive Trélivan (AST)	3400		3450
A.S Trélivan Motos	137		139
Club VTT-CYCLO-Trélivan	137		139
Club Gymnastique Féminine	137		139
Club gymnastique féminine section enfants	89		90
Association Genêts Bruyères Korrigans	137		139
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	137		139
Société Amicale Chasse	137		139
Fleur de blé noir	137		139
Amicale Laïque de Trélivan	137		139
Amicale Laïque - Arbre de Noël	1680	184	1638
Trélivan Animation	274		278
Les Amis du Val Drouet	137		139
ATT (Association Trélivan Téléthon)	137		139
Comité de Jumelage de Trélivan	137		139
Comité Loisir et Culture Trélivannaise	137		139
Amicale du personnel Communal	137		139
Association parents élèves école Mosaïque	137		139
FNACA Guinefort	58		59
CCAS Trélivan	6000		6000
Associations diverses	1353		711
Bâtiment CFA Plérin	80		
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan	520		40 € par élève
ADAPEI (cté Dinan-Quévert)	86		87
Centre adaptation 4 Vaulx	86		87
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	38		50
Din handisport	86		87
Centre Anticancéreux Rennes	38		50

Croix Rouge Française	38		50
Ligue contre le Cancer	38		50
Rêves de Clown	38		50
Association Donneurs Sang	38		50
Croix d'Or	38		50
AAPPMA - l'Hameçon	38		50
SN Sauvetage en Mer Saint Cast	38		0
10e Région Colombophile Dinan	38		50
Subvention solidarité	1347		1359
La Chamaille	1309		1309
Horizon Emploi	38		50
Subventions exceptionnelles	0		1000
Comité de jumelage (si festivités)	0		1000
TOTAL	16119		16531

Budget école

Le conseil municipal vote le budget école Jean Ferrat :

	2020	2021
	€	€
Fournitures (par enfant)	33.00	33.5
Divers (par enfant)	8.40	8.5
Transport (par enfant)	22.40	22.7
Forfait livres	665.00	675

Vote du Budget primitif

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021

Fonctionnement

Dépenses : 1 929 245.12 €

Recettes : 1 929 245.12 €

Investissement par opération

Dépenses : 1 748 419.44 €

Recettes : 1 748 419.44 €

Il vous est proposé de voter le budget primitif 2021

JEUNESSE

Accueil de loisirs : tarifs et salaires

Le conseil municipal vote les tarifs et les salaires des animateurs :

2021				
QUOTIENT FAMILIAL	<i>Tarif journée</i>		<i>Mini Camp</i>	
	<i>Commune</i>	<i>Hors Commune</i>	<i>Commune</i>	<i>Hors Commune</i>
0-512	6.60 €	7.80 €	47.00 €	55.00 €
513-900	10.80 €	13.10 €	68.00 €	80.00 €
900-1500	13.40 €	16.30 €	81.00 €	95.00 €
>1500	15.70 €	18.30 €	92.00 €	105.00 €

Le règlement de la totalité du séjour sera effectué lors de l'inscription de l'enfant.

Rémunération du personnel : salaire forfaitaire à la journée est indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie.

Congés payés 10% du traitement forfaitaire brut.

Forfait déplacement directrice 50 €

STATUT	Forfait / jour
Animateur (trice) BAFA Surveillant de Baignade	75.85 €
Animateur (trice) BAFA	71.75 €
ANIMATEUR stagiaire (rémunération au-delà des 14 jours de stage réglementaire)	71.75 €

MUTUALISATION

Convention avec la commune de Quévert pour la salle de sports

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Quévert pour l'utilisation de la Salle de sports

URBANISME

Constitution d'un groupe de travail pour le projet bâtiment de la maternelle

Le conseil municipal décide de la mise en place d'un groupe de travail pour l'école maternelle

<i>Annie RAULT</i>	<i>Dominique LUCAS</i>	<i>Laurette CAYET</i>
<i>Fabienne AMBROISE</i>	<i>Fabrice LEMAITRE</i>	<i>Rémi MAILLARD</i>
<i>Rosanna LEMONNIER</i>	<i>François THOMAS</i>	<i>Suzanne LEBRETON</i>

Dénomination des voies communales

Le conseil municipal valide le nom des voies :

Nom de voie connu du SNA	Nom de voie validé par la Mairie
LIEU DIT BEL AIR	BEL AIR
LIEU DIT BEAUBOURG	BEAUBOURG
LIEU DIT BELLEVUE	BELLEVUE
LIEU DIT BOUGAULT	BOUGAULT
LIEU DIT QUAMEUR	QUAMEUR
LIEU DIT LINACHE	LINACHE
LIEU DIT LA TOUCHEFAIS	LA TOUCHEFAIS
LIEU DIT VAUCOULEUR	VAUCOULEUR
LIEU DIT LA BARRIERE	LA BARRIERE
LIEU DIT LE ROCHER	LE ROCHER
LIEU DIT LA PETITE RENAUDAIS	LA PETITE RENAUDAIS

Numéro de voie	Extension	Libellé	Références cadastrales
2		ZONE D ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B1776
3		ZONE D ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B1090
4		ZONE D ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B2116
5		ZONE D ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B2296

Pour extrait conforme,

Le Maire

Suzanne LEBRETON